



Paris, le 29 septembre 2005

Monsieur Nicolas SARKOZY  
Ministre d'Etat  
Ministre de l'Intérieur et  
de l'aménagement du territoire  
Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

Monsieur le Ministre d'Etat,

De nombreux policiers se voient allouer par les tribunaux des dommages-intérêts en réparation des préjudices subis à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Malheureusement, souvent confrontés à des débiteurs défaillants, leurs démarches visant à faire exécuter le jugement sont vouées à l'échec.

Tout naturellement, ils se retournent vers l'Etat auquel il incombe d'assurer une juste réparation des préjudices subis.

Là aussi, ils sont obligés de prendre acte du silence gardé par leur administration.

Afin de préserver leurs intérêts, nous invitons les victimes à solliciter, dans les délais du contentieux, l'arbitrage du juge administratif.

Devant la religion des Tribunaux et des Cours qui semble se dessiner en l'espèce, l'obligation du recours contentieux, qui de facto est ainsi posé, ne me semble pas procéder de la meilleure administration de la justice.

En tout état de cause, vous conviendrez que cette voie onéreuse n'est pas la plus appropriée. J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir m'indiquer les mesures que vous comptez, le cas échéant, arrêter afin d'alléger la procédure de réparation.

Vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette démarche, dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de mes sentiments déferents et dévoués.

Philippe Bitauld